

Dossier de Presse

Septembre 2024

Prix départemental de la construction bois Isère

*Le Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et de la forêt, Cyrille Madinier,
avec Christophe Jenft, Président de la filière bois FIBOIS Isère et Christelle Grangeot,
Présidente du CAUE, ont remis les prix de la construction bois Isère le mardi 24 septembre 2024
à Montbonnot-Saint-Martin.*

24^{ème} édition



PRIX DÉPARTEMENTAL
DE LA CONSTRUCTION BOIS
Isère

Un peu d'histoire...

Initié par le Département de l'Isère, en partenariat avec l'interprofession de la filière bois FIBOIS Isère et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Isère, **le Prix départemental de la Construction Bois fait depuis 24 ans la promotion de la construction bois en Isère.**

Précurseur de ce type de concours à un échelon départemental, ce Prix a contribué à **la multiplication des constructions bois de qualité, à la professionnalisation des acteurs de de la filière bois locale**, et à **la diversification, à la structuration de la filière bois iséroise.**

Aujourd'hui coordonné avec les Prix régional et national de la Construction Bois, il permet aux réalisations iséroises de bénéficier d'une mise en lumière au sein d'une plateforme nationale, www.prixnational-boisconstruction.org, véritable vitrine de la construction bois.

Les maîtres d'ouvrage publics incluent de plus en plus dans leurs marchés publics les critères techniques de la certification **Bois des Alpes ou de l'appellation AOC Bois de Chartreuse**. La maîtrise d'œuvre privée leur fait également confiance dans leurs projets de construction. Ainsi, les porteurs de projet disposent de produits bois performants issus d'entreprises et de forêts du Massif Alpin, qui apportent des garanties techniques sur la qualité des bois d'œuvre et leur mise en œuvre.

32 candidats en 2024

De nombreux projets ont candidatés au Prix départemental de la construction bois. Répartis dans toute l'Isère, ils ont été classés dans les 5 catégories ci-dessous :

AMENAGEMENTS (intérieurs ou extérieurs)

- Passerelle de la tourbière des planchettes - *Saint-Siméon-de-Bressieux*
- Relocalisation des services communaux - *Saint-Martin-d'Hères*
- Restaurant scolaire des Béalières - *Meylan*
- Locaux tertiaires « Au bonheur des Dames » - *Saint-Martin-d'Uriage*
- Salle du Conseil Municipal – *Grenoble*

PROJETS DES COMMUNES RURALES

- Réhabilitation et extension de l'école primaire - *La Sure-en-Chartreuse*
- Restaurant scolaire - *Serpaize*
- Bâtiments scolaires - *Les Côtes-d'Arej*
- Salle polyvalente sportive - *Creys-Mépieu*
- Halle de marché - *Chatonnay*

EQUIPEMENTS PUBLICS : éducation, culture et sport

- Collège des Buclos - *Meylan*
- Extension de l'école maternelle - *Nivolas-Vermelle*
- Rénovations énergétiques de l'Hôtel de Ville, de la bibliothèque et de bureaux - *Saint-Martin-le-Vinoux*
- Internat du Lycée Philibert Delorme - *L'Isle-d'Abeau*
- Groupe scolaire Debelle - *Voreppe*

- Maison pour tous - *Montbonnot-Saint-Martin*
- Caserne de gendarmerie Offner - *Grenoble*
- Maison universitaire des services à l'étudiant (MUSE) - *Saint-Martin-d'Hères*
- Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) - *Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*

BÂTIMENTS TERTIAIRES ET/OU MAÎTRISE D'OUVRAGE PRIVÉE

- Xylo - Immeuble de bureaux - *Grenoble*
- Atelier Studio - *Vaulnaveys-le-Haut*
- Bâtiment agricole - *Chimilin*
- Malterie - Ferme des Hautes Glaces - *Cornillon-en-Trièves*
- Brasserie - *Pont-Évêque*
- Aventure Nordique - *Lans-en-Vercors*
- Centre d'entretien routier du Garcin – *Les-Deux-Alpes*

LOGEMENTS

- Transformation d'une grange en habitation – *La-Sure-en-Chartreuse*
- Rénovation et surélévation d'une maison de ville - *Grenoble*
- Rénovation d'une maison dans le Vercors - *Autrans-Méaudre*
- Maison « Vers la sobriété montagnarde » - *Lans-en-Vercors*
- Maison « Bois et vue » - *Corenc*
- Maison Vertacomiorienne - *Vercors Nord*

Et les gagnants sont...

Le 24 septembre 2024, chaque membre des équipes projets lauréates du Prix départemental s'est vu remettre un trophée au nom de tout le jury professionnel du concours.

Les critères de sélection auxquels le jury s'est attaché sont :

- **la place du bois dans le projet et l'innovation**
- **le soutien à l'économie locale**
- **la qualité architecturale et paysagère**
- **la qualité environnementale et d'usage**

Ainsi en 2024, le jury a décidé d'attribuer 5 Prix et une Mention.

Les Prix suivants ont été décernés :

- Catégorie « Aménagements », deux co-lauréats :
 - Passerelle de la tourbière des planchettes - *Saint-Siméon-de-Bressieux*
 - Bâtiment tertiaire « Au Bonheur des Dames » - *Saint-Martin-d'Uriage*
- Catégorie « Projets portés par des communes rurales » : Restaurant scolaire - *Serpaize*
- Catégorie « Equipements publics » : Rénovations énergétiques de l'Hôtel de Ville, de la bibliothèque et de bureaux - *Saint-Martin-le-Vinoux*
- Catégorie « Bâtiments tertiaires et maîtrise d'ouvrage privée » : Malterie - Ferme des Hautes Glaces - *Cornillon-en-Trièves*

La Mention suivante a été attribuée :

- Catégorie « Logements », mention « Surélévation » : Rénovation et surélévation d'une maison de ville - *Grenoble*

« Récompenser les constructions bois année après année, depuis 24 ans, permet de mettre en lumière les corps de métier de la construction bois qui valorisent ce matériau performant, renouvelable, aux qualités constructives indéniables. Ce matériau noble, lorsqu'on le choisit local, favorise les circuits courts et le développement des filières iséroises en zone rurale et montagnaise.

Les forêts iséroises sont au cœur de ces filières, nous devons en prendre soin afin qu'elles s'adaptent au changement climatique et perpétuent leurs bienfaits : production de bois, mais aussi biodiversité, loisirs, paysages, fraîcheur, etc. Je salue donc les lauréats 2024 qui mettent à l'honneur le bois, la forêt et toute la filière qui en dépend. Bravo à eux ! »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

« La construction bois affiche un vrai dynamisme et sort son épingle du jeu dans un contexte peu lisible pour le BTP actuellement. La RE2020 (la réglementation énergétique et environnementale pour la construction neuve) est l'un des leviers de ce succès. Le bois fait aujourd'hui la preuve de sa maturité dans toutes les typologies de projets, de la maison individuelle au grand équipement public, résultat de plusieurs décennies de structuration de la filière et de montée en compétence des acteurs de la construction. Ainsi, le millésime 2024 du Prix départemental de la construction bois est à nouveau une belle vitrine de ce savoir-faire collectif.

L'un des premiers challenges actuels de la filière bois est l'adaptation à la ressource forestière dans un contexte de changement climatique (valorisation des feuillus, utilisation des bois scolytés d'épicéas...). Le second challenge vise à accroître la place du bois dans les projets de rénovation et de réhabilitation.

Certains projets lauréats au Prix départemental cette année 2024 constituent de belles illustrations de solutions à mettre en œuvre sur ces enjeux. »

Christophe Jenft, Président de l'interprofession FIBOIS Isère

« Dans un monde en quête de durabilité et de solutions écologiques, la filière bois et la construction en bois s'imposent comme des réponses incontournables aux défis environnementaux contemporains.

En effet, ces secteurs ne se contentent pas de répondre aux besoins de logements et d'infrastructures, ils jouent également un rôle crucial dans la réduction de notre empreinte carbone et la promotion d'un développement plus respectueux de notre planète. Valoriser la filière bois et la construction en bois est une démarche essentielle pour construire un avenir durable. C'est un choix qui allie respect de l'environnement, innovation technologique et dynamisme économique.

En adoptant le bois comme matériau de construction privilégié, nous faisons un pas vers une société plus responsable et plus en harmonie avec son environnement. Ensemble, engageons-nous pour un avenir où le bois sera au cœur de nos villes et de nos vies. Le Prix départemental de la construction bois auquel le CAUE est associé depuis de nombreuses années est l'occasion de mettre en valeur chaque année les constructions bois exemplaires de notre département. »

Christelle Grangeot, Présidente du CAUE

Un partenariat fort

Le Département de l'Isère : un soutien à tous les maillons de la filière locale

Le Département se mobilise aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois, facteur d'aménagement du territoire isérois (couvert à 38 % par la forêt) et de dynamisme local (8 500 emplois, 2 700 entreprises). Il soutient les investissements en forêt et dans les entreprises bois, et accompagne les programmes d'actions portés par les organismes de la filière et les collectivités locales (plus de 800 000 € votés au budget primitif 2024).

Le Département fait preuve d'exemplarité dans son patrimoine bâti : Plus de trente bâtiments départementaux valorisent le bois, en privilégiant l'origine locale autant que possible.

Pour préparer l'avenir et accompagner les forêts iséroises malmenées par le changement climatique, le Département subventionne fortement les plantations des communes, des agriculteurs et des propriétaires privés dans leurs forêts avec son ambitieux plan « Un arbre, un habitant en Isère » visant à planter plus d'un million d'arbres d'ici à 2028.

FIBOIS Isère, acteur clé de la filière et du dynamisme de la construction bois locale

FIBOIS Isère, association loi 1901 créée en 1988, regroupe l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, des propriétaires forestiers aux architectes, en passant par les gestionnaires forestiers, bûcherons, scieurs, charpentiers-menuisiers, négoce, etc., mais aussi des organismes consulaires, syndicaux et associatifs partenaires comme le CAUE de l'Isère ou l'Ageden.

L'interprofession accompagne la filière iséroise au quotidien, contribue à la valorisation des bois issus des massifs locaux et promeut les savoir-faire de la filière. C'est un partenaire historique et incontournable du Département sur le terrain, auprès des entreprises, et dans de nombreuses actions portées par le Département (transport des bois sur les routes départementales, sensibilisation des collégiens à la valorisation des forêts locales, financement des entreprises, utilisation du bois dans les bâtiments départementaux, etc.).

Le CAUE de l'Isère : Le bois, un levier pour le développement durable des territoires

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations de droit privé qui assurent des missions d'intérêt général pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

De la plus petite à la grande échelle, l'objectif du CAUE est la promotion et l'amélioration de la qualité du cadre de vie, dans le respect des principes du développement durable. Le CAUE, en partenariat avec Fibois, assure la promotion de la construction bois, matériau biosourcé et durable qui répond aux enjeux environnementaux actuels.

Les avancées technologiques dans le domaine de la construction en bois ouvrent des perspectives nouvelles et passionnantes. Les constructions en bois de grande hauteur, les bâtiments modulaires et les solutions hybrides qui combinent bois et autres matériaux offrent des possibilités infinies. Ces innovations permettent de répondre aux exigences modernes en termes de sécurité, de confort et de performance énergétique, tout en conservant les qualités esthétiques et environnementales du bois.

Catégorie « Aménagements »

Cinq projets ont candidaté dans cette catégorie créée en 2022. Par leurs approches différentes, la variété des usages du bois qu'ils proposent, ces projets affirment tout l'intérêt des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre isérois pour le matériau bois dans l'aménagement intérieur des bâtiments ou en extérieur dans l'espace public.

Le jury a souhaité distinguer à la fois un aménagement intérieur et un aménagement extérieur. Il y aura donc deux colauréats dans cette catégorie.

- **Premier colauréat : « Passerelle de la Tourbière de la Planchette » (Saint-Siméon-de-Bressieux)**

Ce projet de cheminement dans un Espace naturel sensible, a séduit le jury par l'attention portée au choix des matériaux bois feuillus très locaux parfaitement adaptés à un usage en extérieur : le robinier faux-acacia, le chêne et le châtaignier et par les précautions environnementales prises sur le chantier en termes d'utilisation d'hydrocarbures, de gestion et de production des déchets et d'impact sur la végétation et les espèces animales présentes. L'aménagement des caillebotis permet de pénétrer au cœur de la tourbière sans impacter le site, mais aussi d'offrir en son sein un espace permettant à un guide de proposer une animation à un groupe.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Siméon-de-Bressieux
- Maître d'œuvre mandataire : Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère
- Réalisation : Arbre Haie Forêt (38)
- Fournisseur du bois : Scierie Forest (38)



Figure 1 : Caillebotis – © Arbre Haie Forêt

Quelques informations techniques sur ce projet :

- ✓ **Surface de plancher : 120 m²**
- ✓ **Volume de bois mis en œuvre : 12 m³**
- ✓ **Ratio de bois par mètre carré de plancher : 100 dm³/m²**
- ✓ **Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 100 %**
- ✓ **Pourcentage de bois isérois : 100 %**

- **Second colauréat : « Au bonheur des Dames », aménagement intérieur d'un cabinet comptable**

Cet aménagement d'espace de travail chaleureux fait la part belle aux bois locaux massifs. Les cloisons sont en frêne du Jura en finition brossée, le mobilier sur mesure en chêne de Bourgogne, tandis que la terrasse est en châtaignier de l'Isère. Le jury a apprécié la qualité de l'aménagement intérieur de ce projet et l'effort pour mettre en œuvre des bois feuillus locaux peu transformés. Le travail soigné des espaces intérieurs promet des bureaux de grande qualité pour leurs usagers.

Pour toutes ces raisons, ce bâtiment a également séduit au niveau régional puisqu'il est lauréat du Prix régional de la construction bois 2024.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : ACL Consulting (38)
- Maître d'œuvre : Atelier d'Architecte J. Personnaz (38)
- Menuisier : Atelier d'Agencement (38)
- Paysagiste : Giordano Paysagiste (38)
- Maçonnerie, gros œuvre : Etablissement Hours (38)



Figure 2 : « Au bonheur des Dames », aménagement intérieur d'un cabinet comptable – © Annie Frenot

Quelques informations techniques sur ce projet :

- ✓ **Surface de plancher : 123 m²**
- ✓ **Volume de bois mis en œuvre : 15 m³**
- ✓ **Ratio de bois par mètre carré de plancher : 125 dm³/m²**
- ✓ **Pourcentage de bois français : 100 %**

Catégorie « Projets portés par des communes rurales »

Cinq projets étaient présentés dans cette catégorie. Ces projets reflètent l'attachement des communes à valoriser les matériaux biosourcés locaux. **Lauréat : « Restaurant scolaire » (Serpaize)**

Le nouveau restaurant scolaire dessiné par Docks Architecture, vient compléter les locaux de l'école élémentaire du village de Serpaize. Le bâtiment est un volume simple, sous une grande toiture à deux pans. Une charpente en ciseaux donne tout son caractère à l'espace de restauration. Ce restaurant scolaire propose de beaux espaces intérieurs et une mise en œuvre réfléchie du bois en extérieur pour le protéger d'un vieillissement précoce. Enfin, il faut noter le choix de bois labellisés Bois des Alpes.

Ce projet de construction d'un restaurant scolaire pour l'école de Serpaize a conquis le jury par la lisibilité de son architecture et la qualité de l'espace intérieur créé par sa charpente. Le jury souhaite saluer la justesse de l'usage du bois, protégé d'un vieillissement prématuré lié aux UV et à la pluie.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Serpaize
- Maître d'œuvre : Dock architecture (38)
- Menuisier : Menuiserie Chautant (26)
- Charpentier : Jullien (38)
- Scieur et fournisseurs bois : Scierie Jean Felisaz et fils (74), Margueron (01)



Figure 3 : « Restaurant scolaire de Serpaize » – © ADBA

Quelques informations techniques sur ce projet :

- ✓ Surface de plancher : 510 m²
- ✓ Volume de bois mis en œuvre : 97 m³
- ✓ Ratio de bois par mètre carré de plancher : 159 dm³/m²
- ✓ Pourcentage de bois AURA : 100 %
- ✓ Pourcentage de bois isérois : 87 %
- ✓ Labellisation : Bois des Alpes™ et BTMC™

Catégorie « Equipements publics »

Neuf projets étaient présentés dans cette catégorie, dont de nombreux bâtiments scolaires. Qu'ils concernent des réhabilitations, des extensions ou des créations nouvelles, ils ont tous été conçus ingénieusement afin de répondre au mieux aux objectifs qui leur sont assignés. Ces bâtiments mobilisent des savoir-faire différents, mais le matériau bois est toujours utilisé à bon escient.

- **Lauréat : « Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville » (Saint-Martin-le-Vinoux)**

La mairie de Saint-Martin-le-Vinoux ne passe pas inaperçue avec sa vêtue bois. La rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, de la médiathèque et de bureaux, orchestrée par l'agence d'architecture ANKHA a métamorphosé les bâtiments existants. Le douglas, issu des forêts régionales, vient créer une nouvelle peau isolante et offre des dispositifs de protections solaires avec un objectif de gain de 70 % sur la consommation d'énergie finale.

Le jury a été sensible à l'esthétique du projet et à l'originalité des nouvelles façades. Le projet affiche à la fois une capacité de renouvellement urbain exemplaire, un usage maîtrisé des ressources locales et un travail soigné des espaces intérieurs comme extérieurs. Les bois certifiés Bois des Alpes™ rythment les espaces en usage structurel ou décoratif, promettant ainsi un équipement de grande qualité pour ses usagers.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Martin-le-Vinoux
- Maître d'œuvre : ANKHA (38)
- Charpentier : MRB (38) et Structure bois (38)
- Menuisiers : Carbonero Isolation (38) et Structure Bois (38)
- Scieur et fournisseur bois : Scierie Sillat (38)



Figure 4 : Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville de Saint-Martin-le-Vinoux– © Iris Rodet

Quelques informations techniques sur ce projet :

- ✓ **Volume de bois mis en œuvre : 49 m³**
- ✓ **Ratio de bois par mètre carré de plancher : 46 dm³/m²**
- ✓ **Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 75 %**

Catégorie « Tertiaire et/ou maître d'ouvrage privé »

Sept projets ont été présentés dans cette catégorie. La diversité de bâtiments de cette catégorie a nécessité une grande réflexion de la part du jury car chacun a su mettre le bois en valeur à sa façon. Le choix a été difficile.

- **Lauréat : « La Malterie, Ferme des Hautes Glaces » (Cornillon-en-Trièves)**

Le Domaine des Hautes Glaces, producteur de whisky local et biologique dans le Trièves, a construit sa malterie sur son site de production à Cornillon-en-Trièves. L'engagement responsable et la sobriété se retrouvent dans l'écriture architecturale inspirée des formes traditionnelles du Trièves. L'architecte a fait le choix de bois local massif labellisé Bois des Alpes™ et d'un bardage en douglas saturé noir contrastant avec le bois brut de sciage de la structure.

C'est l'ensemble de ce projet qui a séduit le jury. Son apparente simplicité permet d'inscrire ce bâtiment « industriel » dans le paysage du Trièves tout en apportant une touche contemporaine. Le travail de charpente a été particulièrement apprécié ainsi que la grande place accordée au bois en intérieur, permettant de créer une ambiance chaleureuse pour cet équipement industriel.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maîtrise d'ouvrage : Domaine des Hautes Glaces (38)
- Maîtrise d'œuvre : B.A.BA (38)
- BE structure bois : Bois Conseil (38)
- BE thermique : Iliade ingénierie (69)
- Economiste : CETEO Cédric Cluzel (38)
- Charpentier : Micheli Christophe (38)
- Scieur et fournisseur de bois : Scierie Barthalay (38)



Figure 5 : « La Malterie, Ferme des Hautes Glaces » (Cornillon-en-Trièves), © Fibois Amélie Garreau

Quelques informations techniques sur ce projet :

- ✓ **Surface de plancher : 411 m²**
- ✓ **Volume de bois mis en œuvre : 68 m³**
- ✓ **Ratio de bois par mètre carré de plancher : 165 dm³/m²**
- ✓ **Pourcentage de bois d'AURA : 83 %**
- ✓ **Pourcentage de bois français : 100 %**
- ✓ **Labellisation : Bois des Alpes™**

Dans la catégorie « Logements »

Six projets concouraient dans cette catégorie. Les maîtres d'œuvre privés ont démontré leur attachement à la construction bois et les possibilités qu'offrent le bois dans le neuf ou la rénovation. Le jury a souhaité distinguer le projet de surélévation en lui décernant une « Mention spéciale ».

✓ **Mention Surélévation : « Rénovation et extension d'une maison de ville à Grenoble »**

Ce projet 2-en-1 combine une rénovation thermique et une surélévation d'une maison de ville grenobloise. L'agence Snack Architecture a ajouté un volume traité avec sobriété et rigueur. La reprise des charges de l'extension a été étudiée pour soutenir l'étage supplémentaire. L'ossature en épicea isérois est revêtue d'un bardage en mélèze à faux claire-voie au-dessus de l'enduit ciment laissé brut. Une ouverture XXL est créée sur deux niveaux côté jardin afin de profiter des vues et de l'ensoleillement généreux.

Le jury souhaitait mettre en valeur ce projet de surélévation de maison en cadre urbain. Cette surélévation permet une densification douce des espaces bâtis existants en s'intégrant parfaitement dans son environnement. Avec cette Mention, le jury distingue un projet aux enjeux transversaux, où le bois donne toute sa qualité au projet.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maîtrise d'ouvrage : Privé (38)
- Maîtrise d'œuvre : Snack Architecture (38)
- Charpentier : Achille Faveaux de Cabestan (38)
- Menuisier : Menuiserie Laurent (38)
- Scieurs et fournisseurs de bois : Scierie Bois du Dauphiné (38) et Scierie Blanc (26)

Quelques informations techniques sur ce projet :

- ✓ **Surface de plancher : 170 m²**
- ✓ **Volume de bois mis en œuvre : 16 m³**
- ✓ **Ratio de bois par mètre carré de plancher : 53 dm³/m²**



Figure 6 : « Rénovation et extension d'une maison de ville » (Grenoble), © Aurélien Vivier

Contacts presse :

Guénaëlle Scolan
FIBOIS Isère, Interprofession Bois
04 76 47 10 12 – contact@fibois38.org

Claire Martin
Département de l'Isère
06 86 69 98 01 – claire.martin@isere.fr